

Evolution de la participation 2008-2011

	2008	2009	2010	2011	Evolution 2008-2011 en %
Participants	16177	16264	16904	17104	5,70%
Rapprochement de conjoints	4605	4913	5354	5464	20,80%
Séparation effective	2912	3050	3488	3460	18,80%
Séparation non effective (*)	1693	1863	1866	2104	24,30%
Renouvellement premier vœu	6898	7058	7174	7423	7,60%

(*) Séparation non effective : collègues en rapprochement de conjoints ayant les 150 points de séparation mais pas de points de durée de séparation.

Nous constatons une augmentation constante du nombre de demandes depuis l'instauration des nouvelles règles en 2008 et les contraintes budgétaires qui pèsent. Cela se traduit par un nombre croissant de demandes non satisfaites (+ 7,60% de renouvellements du premier vœu).

Concernant les rapprochements de conjoints, nous constatons une augmentation significative des demandes (+ 18,80 %) dont une partie est due à la non satisfaction des séparations non effectives (+ 24,30% des demandes sans durée de séparation).

Cette évolution confirme la nécessité de révision du barème qui nous a été imposé pour permettre la possibilité à tous les demandeurs d'avoir une perspective de satisfaction : points pour les séparations non effectives, majoration progressive des points pour renouvellement de demande.

Participation 2011

Vous trouverez ci-dessous des statistiques issues du fichier des candidatures aux permutations 2011. Pour rappel, chaque IA a indiqué un solde entrants-sortants souhaité au final prenant en compte la situation départementale.

Département	Participants (Sortants)	500 points	Rapprochement de conjoints	45 points	Renouvellement 1er vœu				Demandes entrées en vœu 1	Dont Rapproc hement conjoints
					5-10 pts	15-30 pts	35-50 pts	55 pts et +		
40 LANDES	193	2	124	0	38	98	7	3	225	89
64 PY._ATL.	23	1	9	0	0	0	0	0	595	270

Dans les Landes les demandes se résument dans le tableau ci-dessous, il est très clair que nous sommes très fortement dépendant de la situation des Pyrénées Atlantiques.

Département demandé	+ petit barème	+ fort barème	Nombre de demandes en 1 ^{er} vœu
31	262	262	1
33	22	247	6
44	43	43	1
56	277	277	1
59	61	61	1
60	176	176	1
64	1089	30,5	167
65	258	26	3
66	233	233	1
74	228	228	1
78	32,67	32,67	1
83	266	266	1
94	65	65	1
972	29	231	2
973	49	237	2
974	29	146,33	3

De plus la question du calcul du barème se pose de façon de plus en plus criante car les durées nécessaires pour obtenir le département souhaité sont de plus en plus longues et les répercussions sur les vies personnelles de plus en plus intolérables.

C'est pour cela que le SNUipp continuera à demander au niveau national (CAPN) comme au niveau départemental (CAPD) les modifications suivantes (règles qui existaient et qui ont été supprimés par le ministère en 2008) :

- Que chaque année de séparation compte même au delà de trois
- Que les années en congé parental et mise en disponibilité comptent pour moitié

Avant tout le SNUipp demande, comme toujours, à ce que les barèmes soient respectés.

De plus, l'administration a intégré deux collègues au mois de février sans tenir compte du barème et de ce fait 6 collègues qui avaient un barème plus important se retrouvent lésés. Nos représentants nationaux exigent donc du ministère que les 6 collègues concernés soient intégrés.